

Réponse du Comité d'agglomération

Postulat concernant une politique de la logistique urbaine pour l'Agglomération de Fribourg

Post_Leg2016-2021_2018_009

Auteur : Nicolas Schmidt (Villars-sur-Glâne)

Co-signataires : Gilles de Reyff (Givisiez), Gérald Collaud et Oliver Collaud (Fribourg)

Contexte

Suite à la transmission du postulat susmentionné et à la libération du crédit d'étude correspondant, une étude de base a été réalisée par l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) avec le bureau Rapp Trans entre l'automne 2019 et le printemps 2020. L'ensemble de la démarche a été accompagnée par un groupe de travail composé de politiques et de techniciens représentant les communes.

Le premier volet de l'étude présente une analyse de la situation actuelle dans l'Agglomération fribourgeoise ainsi que des tendances globales dont les effets se font également ressentir au niveau local. Cette analyse s'intéresse d'une part aux zones d'activités et plus particulièrement aux sites logistiques présents dans le périmètre de l'Agglomération fribourgeoise. Une analyse des installations ferroviaires est également effectuée. L'analyse s'intéresse d'autre part à la logistique dans les centres urbains et à la problématique du dernier kilomètre. En parallèle, une démarche participative avec des acteurs du domaine du transport de marchandises, de la logistique, du commerce de détail et de la société civile a été mise sur pied afin de mieux comprendre les besoins en matière de logistique. La combinaison de ces éléments permet de définir des besoins d'action en matière de logistique urbaine pour l'Agglomération fribourgeoise.

Le second volet de l'étude présente l'élaboration d'une stratégie par la construction d'une matrice forces, faiblesses, opportunités, risques (SWOT) et l'identification d'axes stratégiques afin de répondre aux enjeux identifiés lors du premier volet.

Finalement, le dernier volet de l'étude concerne l'élaboration de mesures pour l'Agglomération afin de mettre en œuvre les stratégies définies.

L'étude met en évidence la pertinence et l'importance d'une politique de logistique urbaine pour l'Agglomération. Les principaux résultats de la réflexion sont synthétisés dans le présent document. Des détails supplémentaires et des exemples figurent dans le rapport de l'étude qui est librement disponible sous l'onglet mobilité du site internet de l'Agglomération.

Diagnostic

L'Agglomération fribourgeoise compte près de 12'000 emplois exprimés en équivalent plein temps (ci-après EPT), qui peuvent être associés aux secteurs du transport de marchandises, particulièrement présents dans les communes de Villars-sur-Glâne (1'200 EPT), Avry (370 EPT) et Fribourg (330 EPT).

Les communes de Düdingen, Givisiez, Marly et Villars-sur-Glâne possèdent de grandes surfaces interconnectées au sein de leur territoire qui se prêtent à la logistique urbaine. En outre, des gares de marchandises sont présentes dans le périmètre de l'Agglomération fribourgeoise, notamment à Fribourg, Belfaux, Düdingen et Givisiez. L'étude menée a démontré que ces installations sont largement sous-utilisées. En plus de ces lieux, des installations ferroviaires potentiellement intéressantes sont identifiées à Rosé et à proximité immédiate de l'Agglomération fribourgeoise à Grolley et Schmiten. Les caractéristiques de ces installations ainsi que leurs forces et faiblesses sont détaillées dans le rapport de l'étude.

Le trafic de marchandises routier lourd (>3,5t) représente quant à lui un peu moins de 6 % du trafic total. Sa croissance est par contre nettement plus rapide que celle du trafic léger - qui inclut le transport individuel motorisé - puisqu'elle est de +11,3 % contre +1,6 % pour le trafic léger entre 2015 et 2018.

Enjeux

De nombreux défis se présentent pour l'Agglomération en lien avec la logistique urbaine.

D'un point de vue économique, il s'agit de garantir un approvisionnement efficient des entreprises et des ménages dans un contexte de charges de trafic élevées.

Du côté de l'aménagement du territoire, il est nécessaire d'assurer l'attractivité des emplacements ainsi que de résoudre les conflits liés à la transformation de surfaces logistiques en surfaces d'habitat. Il s'agit ainsi d'éviter de voir les activités logistiques se relocaliser loin à l'extérieur des zones urbaines, ce qui aurait pour effet d'augmenter les besoins en déplacements.

Dans le domaine des transports, une bonne accessibilité des entreprises et des ménages est nécessaire. La croissance du trafic de transport de marchandises est rapide. Le besoin d'espace aux lieux de livraison pour les opérations de chargement et de déchargement est également à prendre en compte. Le risque de démantèlement d'infrastructures ferroviaires pour les marchandises dans le domaine ferroviaire doit être pris au sérieux.

D'un point de vue environnemental, la protection contre le bruit est un enjeu majeur dans le cadre de l'activité sur un site logistique ou de transport de marchandises. Des questions d'efficacité énergétique dans le cadre des activités logistiques ou la réduction des émissions polluantes sont à résoudre.

Stratégie

Le *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* s'est ainsi fixé l'objectif principal suivant :

L'Agglomération offre de bonnes conditions cadres pour un approvisionnement des marchandises efficace, peu gourmand en espace, respectueux de l'environnement, sûr et financièrement supportable pour les entreprises et les ménages.

A cet effet une analyse SWOT détaillée dans le rapport de l'étude a permis de définir quatre axes stratégiques :

- **La sécurisation de surfaces pour la logistique urbaine**
Cet axe doit remédier aux faiblesses en termes de manque de places de chargement/déchargement, de conflit entre habitats et activités et de manque de planification positive en matière de logistique. Il s'agit également de minimiser les risques d'étalement des activités logistiques et de réaffectation de zones d'activités en zones d'habitation.
- **L'exploitation du potentiel des nouvelles technologies**
Cet axe permet d'optimiser les transports par les prestataires logistiques, de diminuer les nuisances environnementales et de saisir les opportunités offertes par les outils digitaux et les nouveaux modes de propulsion alternatifs.
- **L'amélioration de la coopération et des données de base**
Cet axe vise à améliorer la coordination et la coopération entre les acteurs du domaine logistique et les pouvoirs publics. Les données disponibles en matière de logistique sont lacunaires ou dispersées. Il n'existe aucune structure ou forum d'échanges en matière logistique dans l'Agglomération fribourgeoise, ni même dans le canton de Fribourg.
- **L'examen de possibilités d'optimisation pour le fret ferroviaire**
Cet axe exprime un fort intérêt pour des améliorations du fret ferroviaire. Des infrastructures ferroviaires pour les marchandises existent en plusieurs points de l'Agglomération fribourgeoise mais le délaissement du fret ferroviaire pour le transport de marchandises par la route est un mauvais signal pour le développement durable. Le manque de place sur le réseau ferroviaire pour le transport de marchandise au profit du transport des voyageurs pose des problèmes. Il est nécessaire d'avoir des solutions afin d'éviter un démantèlement d'installations existantes qui seront utiles dans le futur.

La proposition de combinaison de micro-hubs logistiques avec un site de ramassage de déchets a également été abordée dans l'étude, mais elle n'a pas été retenue par le groupe de travail comme sujet à développer.

Propositions

La concrétisation de ces axes stratégiques fait l'objet des mesures suivantes :

- **Introduction de dialogues entre le secteur public et l'économie**
Cette mesure répond à l'axe stratégique sur la coopération et doit permettre d'établir un dialogue entre le secteur public et les acteurs de l'économie et en particulier ceux du secteur logistique. Ce dialogue doit être axé sur les objectifs, les mesures et le contrôle. Les expériences en la matière à Bâle - bien que d'une échelle difficilement comparable - montrent que cette mesure est très importante. La mise en place d'un tel forum est envisagée pour fin 2020, début 2021.

- **Elaboration de concept logistique et recherche d'emplacements**

Cette mesure répond aux axes stratégiques sur la sécurisation de surfaces logistiques, l'amélioration des données de base et l'optimisation du fret ferroviaire. Il s'agit d'élaborer un concept logistique détaillé dans le but d'identifier des emplacements et de les prévoir dans la planification territoriale. Dans ce cadre, il sera nécessaire d'acquérir toutes les données pertinentes à cet effet, ce qui améliorera la qualité des données disponibles.

- **Développement d'un city-hub**

Cette mesure répond aux axes stratégiques sur la sécurisation de surfaces logistiques et l'optimisation du fret ferroviaire. Le city-hub sera la porte d'entrée logistique de l'agglomération fribourgeoise. Sur la base du concept logistique détaillé, des emplacements à cet effet ainsi que des modèles de fonctionnement seront évalués et proposés pour sa réalisation.

- **Programme d'incitation et utilisation des nouvelles technologies**

Cette mesure répond à l'axe stratégique sur l'exploitation du potentiel des nouvelles technologies. Le programme d'incitation sert à favoriser les solutions logistiques basées sur l'efficacité énergétique et la durabilité. Un organe de contrôle valide les avantages et les conditions d'octroi.

Conclusions

La logistique urbaine est une thématique importante pour l'*Agglomération*. Son traitement est par ailleurs nouvellement recommandé par la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération. L'étude synthétisée dans ce document sert de base pour la recherche de solutions adaptées au contexte et à la taille de l'agglomération fribourgeoise. Elle met notamment en évidence la nécessité de collaboration et de coordination entre les acteurs privés représentant l'essentiel du marché et les acteurs publics qui mettent en place les conditions cadres. Le *Comité* va analyser en détail les résultats de l'étude, définir les priorités d'action et intégrer les prochaines étapes dans le cadre de mesures du Projet d'agglomération de quatrième génération de l'*Agglomération* (PA4).

Ce postulat est ainsi liquidé.

Fribourg, le 14 mai 2020